

220C3899
FR0000127771-FS1084

25 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 septembre 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 septembre 2020, le seuil de 5% de son capital et détenir 2 271 435 actions SOCIETE GENERALE, soit 0,27% de son capital¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital
Détention (effective)	2 271 435	0,27
Détention (par assimilation)	0	0
Total Société Générale	2 271 435	0,27

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution de la position du portefeuille de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

¹ Sur la base d'un capital composé de 853 371 494 actions, et représentant 0,25% des droits de vote théoriques sur la base d'un nombre de droits de vote théoriques (article 223-11 I, 2^{ème} alinéa du règlement général) de SOCIETE GENERALE de 923 192 621.